Le journal de Education Sud manche

Numéro 59
Décembre 2010

SUD Education Manche
54 rue de la Bucaille
50100 Cherbourg
02 33 04 46 12
education.sud.manche@wanadoo.fr

Union syndicale Solidaires

Editorial

PRIVATISATION ET DESTRUCTION DE L'EDUCATION NATIONALE

Depuis 10 ans, nous dénonçons à la fois la privatisation de l'école publique et sa désorganisation.

Cette fois, on y est ! Les différentes réformes à tous les niveaux de l'école ont atteint le but voulu par ce gouvernement réactionnaire, libéral, aux ordres du Medef et de la finance.

Sous prétexte d'individualisation, d'aide, d'accompagnement personnalisé, le gouvernement déstructure complètement l'éducation nationale, en se moquant éperdument de l'avenir des élèves.

Les effectifs par classe augmentent, quels que soient l'âge ou les difficultés des élèves et en même temps, on supprime les aides indispensables : Rased, psychologues scolaires, AVS.

La réforme du Bac Pro entraîne la disparition de 1000 heures d'enseignement et supprime la formation du BEP, qui permettait à de nombreux jeunes d'accéder à un emploi. Aujourd'hui la réforme des bacs STI, STL préconise un enseignement purement théorique et supprime l'enseignement pratique, nécessaire à la plupart des élèves.

A cela on ajoute la suppression de la formation des enseignants avec 1500 jeunes nouveaux professeurs stagiaires devant assurer un enseignement à plein temps, avec un tuteur virtuel (DVD ou document sur internet !).

On n'oublie pas les 16000 emplois supprimés cette année et les 16000 supprimés l'an prochain, les contractuels de plus en plus nombreux, les étudiants sans formation.

La réforme de la notation des fonctionnaires, le nouveau dispositif CLAIR s'ajoutent à la privatisation rampante de l'éducation.

Ce que nous dénoncions il y a 10 ans est arrivé, le gouvernement fait de l'école une garderie, selon les directives de l'OCDE :« *Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles et aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves et d'étudiants. Les familles réagiraient violemment à un refus d'inscription de leurs enfants mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement…* »
(OCDE : cahier de politique n°13 -1996)

Sommaire

Edito
p 2 : C'est CLAIR !
p 3 :
- Mastérisation : témoignage
- LP : Désorganisation
p 4 : STI et STL : motion
p 5 :
- Notation du fontionnaire
- Prime à la casse
p 6 :
- FOURMI
- EVS
p 7 : Pétition EVS
p 8 : caisse de solidarité - Adhésion.

Dispensé de timbrage
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Directeur de la publication : Gildas Thomas
Bimestriel, abonnement 8€
Journal réalisé, imprimé et plié par
les adhérents de Sud Education.
ISSN : 1293-9862 ; CPPAP : 0310 S 05305
Site : sudeducation50.free.fr/
mel : education.sud.manche@wanadoo.fr

Dispositif CLAIR : management à la « France Telecom » et « tout sécuritaire »

Depuis la rentrée 2010, dans 10 académies, 105 établissements parmi ceux « concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence » expérimentent le dispositif CLAIR (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite). Il annonce la suppression de l'éducation prioritaire et amorce un glissement : on cesse d'essayer de résoudre partout le problème scolaire et on concentre de pauvres moyens pour maintenir la paix sociale dans quelques secteurs.

De plus, la circulaire du 22 juillet 2010 confirme ce que les premières déclarations de Luc Chatel laissaient craindre : le dispositif CLAIR est d'abord un protocole d'expérimentation de nouveaux modes de gestion des personnels.

En effet, c'est une véritable mise au pas des personnels, entraînant des modifications conséquentes de nos statuts, qui est à l'œuvre. Parmi les nouveautés les plus inquiétantes :

- Le renforcement de la hiérarchie. L'introduction d'un préfet des études par niveau recruté parmi les enseignants ou les CPE ressemble fortement à la création d'un nouvel échelon hiérarchique. Cette fonction, qui tient à la fois de celle de professeur principal, de CPE, de personnel de direction et de coordinateur pédagogique (!!!) sera intégrée à l'équipe de direction sans en avoir le statut. En effet, les contenus pédagogiques seront contrôlés par le nouveau « préfet des études » et gare à celui ou celle qui s'en écarte !
- Le profilage des postes. Il permettra au chef d'établissement de recruter lui-même ses personnels et donc de renforcer son autorité sur eux. Ces postes seront assortis d'une obligation de stabilité de cinq ans et d'une lettre de mission de trois ans alignée sur le projet d'établissement.

« Les personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé qui n'adhèrent pas au nouveau projet seront encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits.»

- La mise en concurrence des établissements. Elle se fera via une évaluation pour chacun d'entre eux. Pour faire accepter ce bâton, on annonce quelques carottes : les "résultats" seront « pris en compte dans l'évaluation des enseignants et pourront être un élément facilitateur pour obtenir prioritairement un avancement au grand choix ou une nomination au grade supérieur ». En d'autres termes, l'évolution des carrières sera alignée sur les résultats de l'établissement.

Par ailleurs, ce dispositif consacre le renforcement de l'axe sécuritaire au détriment de l'axe éducatif dans la résolution du problème de l'échec scolaire. En effet, il est désormais question d'« externalisation des sanctions » : les élèves difficiles seront pris en charge par des structures associatives qui ne dispensent aucun enseignement.

Face à ce dispositif imposé aux établissements, les collègues s'organisent. Constatant que leur avis n'a pas été demandé en Conseil d'Administration, ils exigent des Conseils d'Administration extraordinaires pour mettre en avant un refus collectif de ce dispositif. Ils mettent en place des pétitions, des listes mail pour partager les informations et amplifier la résistance.

Pour Sud Education ce sont tous les personnels, et pas seulement ceux des établissements d'éducation prioritaire, qui doivent se saisir du problème, se réunir, et exiger une vraie politique de lutte contre l'échec scolaire.

Stagiaire impossible : la voix d'un mécontentement profond

"Ce que nous demandons, c'est le retour au tiers temps, un dispositif pédagogique complet pour tous les stagiaires, avec une aide particulière pour ceux qui sont en difficulté, et une clarification des procédures de titularisation".

Collectif de nouveaux recrutés, "Stagiaire impossible" commence à faire parler de lui dans les media. Nommés sur le terrain à la rentrée sans formation professionnelle, parfois sans tuteur, astreints à des services presque complets, ces jeunes professeurs s'insurgent contre les conditions qui leur sont imposées. Ils revendiquent des conditions de travail acceptables et protestent contre la dégradation globale du système de l'Éducation nationale. Soumis à des pressions constantes, incités à la démission lorsqu'ils tombent malades ou avouent leurs difficultés, les stagiaires ont décidé de ne plus subir en silence.

Romain Geffrouais, jeune professeur d'histoire géographie, porte-parole du Collectif, a choisi de rompre avec l'anonymat et de répondre à nos questions.

Comment s'est formé le collectif Stagiaire impossible ?

R.G.: Au terme d'une discussion entre stagiaires rattachés à l'IUFM de Torcy, peu après la rentrée. En faisant le constat de nos situations et des difficultés que nous rencontrions, nous avons résolu de monter ce collectif pour nous faire entendre. Nous avons établi nos revendications et lancé une liste de diffusion en direction de tous les stagiaires. Le mouvement a rapidement gagné : il compte actuellement près de 300 personnes, autour des 20 personnes du Comité de mobilisation.

Quelles actions envisagez-vous pour le développement de votre action ?

R.G.: Nous allons lancer un appel à une coordination nationale pour le 1er décembre, à la Bourse du Travail à Paris. Nous demanderons alors une audience au Ministère. Nous invitons tous les stagiaires à contacter Stagiaire Impossible et à se joindre à nous : plus le mouvement s'amplifie et moins nous sommes vulnérables. Déjà, nous sommes plusieurs à renoncer à l'anonymat que nous avions adopté pour limiter les risques de pressions et de sanctions. Je voudrais aussi lancer un appel à tous les collègues titulaires : la situation des nouveaux recrutés les concerne aussi. Si on admet qu'un débutant sans formation peut assurer 18h de service, que demandera-t-on demain à un enseignant chevronné et expérimenté ? Notre combat est celui de tous les enseignants, pour l'Éducation nationale.

L'interview en entier et la suite du reportage http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2010[...]

Voir aussi le blog de « stagiaire impossible » : http://blog.stagiaireimpossible.org/

La désorganisation pédagogique en LP encore une fois, le mépris des élèves de lycée professionnel

Les classes de 1ère Bac pro doivent passer une épreuve ponctuelle en français et en histoire/géo/éducation civique pour la certification BEP ou CAP. C'est donc la seule épreuve nationale qui reste, les autres épreuves étant en Contrôle en Cours de Formation (CCF). La date de la certification est connue depuis début novembre. La moitié des lycéens seront en entreprise à ce moment. Certains vont à Paris, Rouen, Rennes. Ils devront revenir une journée ? Qui paiera leurs frais de déplacement ? Pourront-ils revenir ?

D'autre part, on assiste à une injustice face à cet examen : ces élèves passent entre 8 et 10 semaines en entreprise. Certains partent en mai juin, d'autres avant. Ces derniers n'auront pas le même nombre d'heures d'enseignement car ils reviendront au lycée début juin et auront cours après cette épreuve de certification. Un collègue ayant une classe « mixte » (2 sections regroupées) a calculé qu'un groupe aura 24 h de cours en moins.

Comment peut-on encore parler de revalorisation de l'enseignement professionnel, avec des réformes injustes où le brouillard est tellement grand que nos inspecteurs nous rappellent de « faire confiance en la qualité des chefs d'établissements pour l'organisation de cette épreuve » ?

Face à cette déstructuration de l'enseignement, c'est le droit à l'éducation qui est bafoué.

Motion concernant la réforme des filières STI et STL

présentée au CA du Lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg le 29/11/10

par les représentants des enseignants SUD/SNES

A la rentrée 2011 devrait se mettre en place la réforme des filières STI (Sciences et Techniques Industrielles) et STL (Sciences et Technologie de Laboratoire).

Les filières STI et STL sont des voies de réussite. Nombre d'élèves sont en difficulté à l'entrée en première générale alors que des études en grande partie organisées en Travaux Pratiques leur permettent de réussir, de poursuivre leurs études en BTS, DUT et classes préparatoires. L'insertion dans le travail est également excellente.

La réforme que veut mettre en place le ministère ne répond en rien aux attentes des élèves, de leurs parents et des enseignants et met en péril ce qui fait l'attractivité des filières STI et STL et qui en fait des filières de réussite :

-En supprimant le travail sur des systèmes professionnels,

-En imposant un tronc commun à toutes les options pour regrouper les élèves et économiser des enseignants,

-En diminuant les dédoublements et en soumettant leur répartition au choix des équipes, entraînant inévitablement des conflits entre enseignants,

-En tentant d'imposer illégalement une formation aux enseignants en dehors de leur temps de service, leur imposant ainsi une charge de travail qui les empêchera de préparer les cours pour leurs classes actuelles.

-En désignant les postes de STI ou STL comme postes « spécifiques » dans plusieurs académies pour s'affranchir des règles de mutation.

Alors que ces filières sont plébiscitées par les élèves, les enseignants, les industriels, alors que les enseignants veulent une réforme et sont prêts à participer réellement à son élaboration, quel gâchis de vouloir passer en force contre tous les acteurs, de risquer de détruire ces filières mais aussi de mettre en danger l'emploi industriel en France.

Nous demandons que cette réforme soit au moins repoussée d'un an et qu'elle soit construite avec les enseignants. Nous demandons que soit abandonnée l'idée d'un "super professeur" de technologie. Nous demandons que des formations sérieuses sur le temps de travail (c'est-à-dire prévue dans l'emploi du temps, par des décharges de service) soient mises en place pendant l'année 2011-2012 de façon à ce que les enseignants de STI puissent être prêts à la rentrée 2012.

Le lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg (personnels, élèves, parents) concerné par cette réforme, se battra pour ces revendications, mais aussi contre les destructions d'emplois d'enseignants induits par la réforme dans son état actuel (au moins 3 postes en STI, 4 en physique appliquée, sans compter les postes de matières générales). A l'heure où les élèves sont de plus en plus nombreux en difficulté, la suppression de postes d'enseignants et la mise en coupe réglée de filières de réussite sont inacceptables.

Notation professionnelle du fonctionnaire : la carotte et le piston ?

Fidèle à sa méthode habituelle, faite d'opacité et de passage en force, le gouvernement a publié le 28 Juillet un décret sur le mode de notation dans la fonction publique. Toujours dans la même ligne idéologique, Fillon et Châtel poussent très loin le curseur de l'individualisation des relations hiérarchiques des fonctionnaires, et le système de note administrative cède le pas à une évaluation de la "valeur professionnelle" du fonctionnaire établie après un entretien individuel avec le supérieur hiérarchique direct. De cet entretien et de l'avis de ce supérieur dépendront des majorations ou minorations d'avancement en carrière.

Selon ce décret n°0174 publié au JORF du 30 Juillet 2010, l'entretien portera sur

-**"les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service",**

-**"les objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels",**

- **"la manière de servir du fonctionnaire",**

-**"les acquis de son expérience professionnelle",**

-**ses "besoins de formation" et**

-**ses "perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité".**

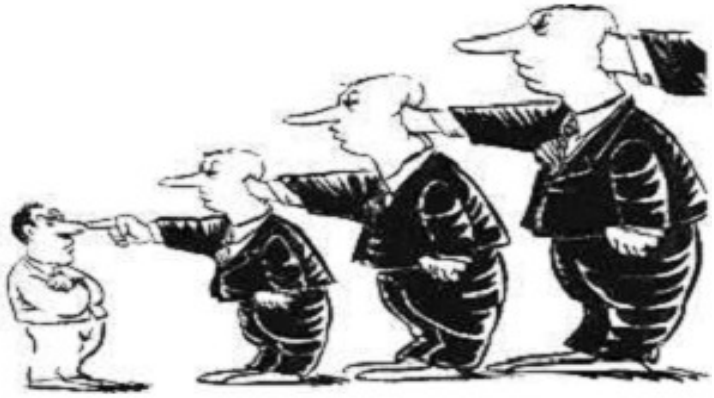

En conclusion de cet entretien intervient de la part du supérieur hiérarchique une appréciation générale exprimant la "valeur professionnelle" du fonctionnaire.

On peut attendre avec vigilance l'ajustement précis du contenu Education Nationale de ce décret, que Luc Châtel a signé également. En tout état de cause, l'orientation qui a déjà prévalu pour la constitution des Conseils Pédagogiques dans le secondaire se confirme et on peut s'attendre à un renforcement supplémentaire des prérogatives des chefs d'établissement et de la hiérarchie de proximité dans le domaine pédagogique.

Liberté pédagogique menacée par l'ingérence administrative, caractère individuel du mérite… et des rémunérations, arbitraire et manipulations en germe, la dérive managériale de l'institution se précise encore si besoin était, aux antipodes de tout esprit coopératif et collégial qui devrait prévaloir dans chaque mission de service public.

Parce qu'ils le valent bien ?

Juste pour rafraîchir les mémoires, en mai-juin dernier, les Recteurs et Inspecteurs d'Académie avaient reçu des "fiches conseils" du ministère pour supprimer 16 000 postes à la rentrée prochaine. Coïncidence fortuite, les Recteurs (cf JO du 16 nov 2010) recevront pour leurs bons services **une indemnité de responsabilité de 15200€, attribuée à tous, de manière égalitaire** en quelque sorte ! Une autre partie variable, s'élevant à 6840€... au maximum, sera versée en fonction de la **"manière de servir et de la réalisation des objectifs..."**

Faut quand même un aiguillon pour motiver les ardeurs !

Il ne reste plus qu'à prier pour que notre nouvelle rectrice se contente de l'indemnité minimale !

FOURMI
(FOrmation aux URgences MInimum)

Tous les enseignants de Cherbourg-ville ont reçu très récemment une note de service pour une animation pédagogique qui... doit se tenir à Saint-Lô le 15 décembre. Pour une formation aux urgences minimum.

A la lecture, chacun se demandait réellement si ses facultés n'étaient altérées. Pensez donc, **départ à 7h30 de Cherbourg... en bus avec présentation** pendant le trajet de la matinée par des infirmières scolaires et un médecin.

Détail : tous les enseignants ? Eh non : pas les remplaçants, les Rased... ni ceux des 3 communes péri-urbaines rattachées à Cherbourg-ville !

150 enseignants partant vers St-Lô pour un coût financier scandaleux : 2 à 3 bus. Ne peut-on pas envisager, ce qui est de bon sens ? Les animateurs viendraient sur place ! A moins de croire qu'il y aura 150 animateurs sur place !

La suite, à 150 enseignants toujours, est ahurissante : présentation des massages cardio-vasculaires et de l'usage du défibrillateur, visio-conférence... On s'interroge sur la pertinence pédagogique de cette demi-journée : comment visualiser, pratiquer et dialoguer à 150 sur un apprentissage nécessaire ?

Fin du fin, repas obligatoire sur place et retour de la "colo" en bus pour 14h30 au bas mot ! **Souriez, ça compte pour une animation de 3h00 !!!**

Scandalisés, nos collègues ont interpellé les différents syndicats. Nous avons donc envoyé **une position commune SGEN, SNUIPP, SUD Education et SE-Unsa :**

- cette animation ne peut revêtir à nos yeux un caractère obligatoire en raison du temps largement au-dessus de nos obligations horaires
- les enseignants doivent attendre une proposition alternative à cette animation

Tout ceci a l'allure d'une bonne opération de com' et nous ne pouvons accepter que notre revendication très ancienne de formation aux premières urgences puisse être satisfaite de la sorte. **Il nous semble que ce type de formation exige un cadre acceptable, sur site et dans le respect de nos obligations.**

Dernière minute : c'est reporté !

EVS : la banalisation de l'insupportable

Face aux exigences budgétaires du gouvernement, l'Inspecteur d'Académie annonçait début octobre une réduction de 30% des contrats EVS dans la Manche et une réorganisation du maillage, taille XXL !

Conséquence immédiate, le nombre des EVS est en baisse :

- de 410 EVS sur le département à la rentrée, nous sommes début décembre à 267. Soit **une baisse bien plus conséquente que les 30% annoncés**. Est-ce nécessaire d'aller au-delà des exigences gouvernementales ?

Dégâts collatéraux : des avenants proposés aux EVS en cours pour intervenir sur deux sites. Evidemment ces déplacements sont à la charge des EVS dont les salaires sont largement inférieurs au SMIC. Pour certains, les changements du lieu de travail entraînent inévitablement des difficultés de vie personnelle. Pour être recrutés, les EVS doivent être chômeurs, posséder un véhicule et se déplacer à leurs frais, sachant que **les nouveaux contrats ne sont plus que des contrats de 20 heures soit un salaire de 640€.**

Concernant les écoles et les emplois du temps des EVS, tout ce qui fut mis en place est à revoir. A charge aussi pour les directeurs de s'entendre et de régler les difficultés générées par ces coupes drastiques. C'est à l'évidence un total irrespect tant des personnels EVS que des enseignants et au bout du bout des élèves qui subissent des changements incessants de personnes alors que chacun reconnaît l'absolue nécessité aujourd'hui de ces emplois dans les écoles.

Sud Education a toujours été opposé à la précarité de ces emplois dont les contrats se dégradent d'année en année, laissant des personnes sans réelle autonomie financière, sans perspective d'avenir alors que leur nécessité est évidente.

Pétition EVS

EVS : Personne ne doit se retrouver sans solution !

Le ministère de l'éducation nationale a recours aux emplois de vie scolaire (EVS), contrats précaires, pour répondre à l'existence de nouvelles missions indispensables pour le fonctionnement du système éducatif.

L'intérêt et l'efficacité des EVS ne sont aujourd'hui remis en question ni par les enseignants qui auraient plus de difficulté à fonctionner sans eux, ni par les parents d'élèves qui y voient un grand avantage pour leurs enfants et les écoles.

La recherche de nouvelles économies pour la période 2011-2013, conduit, depuis cette rentrée à **une gestion inhumaine, inadmissible, de ces salariés au travers de la suppression brutale des emplois, du gel des renouvellements pourtant engagés. De plus, par ces mesures, les écoles se trouvent brutalement et durablement désorganisées ce qui est inacceptable pour les élèves et les personnels.**

L'aide à la direction est nécessaire pour un meilleur fonctionnement de l'école et la scolarisation des enfants en situation de handicap est une priorité nationale. C'est pourquoi nous demandons l'arrêt des recrutements sous contrat précaire et la reconnaissance des missions des personnels embauchés sous contrat aidé, **la pérennisation de leurs fonctions et l'aménagement de possibilités d'accès à des emplois statutaires ou durables pour les personnels en place !**

Nous ne pouvons accepter que la seule solution soit pour ces EVS de se retrouver au chômage alors que ni le ministère de l'éducation nationale, ni le ministère du travail n'ont rempli leurs obligations d'accompagnement, de suivi, de formation pour favoriser leur insertion professionnelle.

Mettons en œuvre l'obligation de formation pour offrir des perspectives à chacun-e !

Personne ne doit se retrouver sans solution !

NOM	PRENOM	ECOLE, COMMUNE	SIGNATURE

A retourner à Sud Education Manche 54 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg

INFOSUD

PERMANENCE :
Jeudi et vendredi :
9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30
TEL : 02 33 04 46 12 et/ou
Tel P : 06 70 72 31 08
Adresse : 54 rue de la bucaille
50100 CHERBOURG
Site Sud Education Manche :
http://sudeducation50.free.fr
Site de la fédération des syndicats Sud Education :
www.sudeducation.org

Collectif contre le racisme

Afin de financer toutes les aides nécessaires aux sans-papiers, le collectif vend :
- un calendrier 2011 au prix de 10€. Un photographe amateur a fait don de ses photos de grande qualité pour illustrer chaque mois.
- ainsi que du jus de pomme bio au prix de 3€ la bouteille.

L'intégralité des sommes va directement aux actions impérieuses (déplacements ; frais d'avocat et démarches administratives)

Si vous êtes intéressés... contactez-nous !

Merci aux dessinateurs
Faujour, Aitho...

SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Lors du mouvement contre la "réforme" des retraites, Sud Education Manche et FSU Manche avaient lancé un appel aux dons pour soutenir les personnels en grève reconductible. Nous tenons vivement à remercier tous les donateurs. L'AG décisionnelle a validé deux possibilités :

1.une aide à tous les personnels en grève reconductible ou ayant des difficultés financières suite au mouvement. Les sommes restantes étant allouées aux cheminots et aux salariés de l'Inspection du travail de Cherbourg.

2.le versement, à part égale, aux cheminots et aux salariés de l'Inspection du travail de Cherbourg.

La majorité s'est exprimée sur le choix n°1.

En conséquence, les 2500€ de la caisse de solidarité seront reversés aux personnels de l'éducation qui formuleront une demande auprès de la FSU Manche ou de Sud éducation Manche.
Sud Education Manche 54 rue de la Bucaille 50100 Cherbourg Tel 02 33 04 46 12 ou Tel P 06 70 72 31 08.

Par ailleurs, Sud Education Manche a versé 1000€ aux cheminots et aux salariés de l'Inspection du travail de Cherbourg qui furent en reconductible en octobre.
Et 500€ à la Fédération Sud Rail.

Sud éducation Manche
education.sud.manche@wanadoo.fr
http://sudeducation50.free.fr

Adhésion 2010-2011

66% de votre cotisation est déductible des impôts !

ADHESION à SUD EDUCATION (comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM : .....Prénom : .....
Adresse personnelle : .....
Code Postal : ..... Commune : .....
Tél : .....Courriel : .....

Corps : ..... Discipline : .....

ETABLISSEMENT (école, collège, lycée, université, retraite...)
.....
.....

BEC Nord ☐ BEC Centre ☐ BEC Sud ☐
Adresse : .....
Code Postal : ..... Commune : .....

Salaire moyen	Cotisation annuelle	Salaire moyen	Cotisation annuelle	Salaire moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	132	2580	300
< 900	15	1780	148	2640	312
980	45	1860	162	2720	330
1060	54	1940	172	2800	348
1140	66	2020	186	2880	366
1220	72	2100	204	2960	390
1300	84	2180	216	3040	408
1380	90	2260	234	3120	426
1460	102	2340	246	3200	450
1540	114	2420	264	3280	468
1620	126	2500	282	3360	516

J'autorise SUD Education Manche à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 Informatique et Liberté.

Montant de la cotisation 2010 – 2011 : ,00 € payé en 1 fois ☐ 2 fois* ☐ 3 fois* ☐
* Dans ce cas joindre 2 ou 3 chèques, leurs encaissements seront étalés sur l'année scolaire

Attention, l'attestation fiscale concernera l'année CIVILE 2011 !

Chèques à l'ordre de SUD Education Manche, adressés à
SUD Education Manche, 54 rue de la Bucaille, 50100 Cherbourg